

Département
AVEYRON
Arrondissement
MILLAU
Canton
RASPE ET
LEVEZOU

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE BROQUIES

**Membres en
exercice : 15**

Séance du 30 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement
convoquée le 24 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Jean-Luc CRASSOUS*

Présents : 13

Votants: 15

Sont présents : Alain AMIDIEU, Julie BOSC, Christian BRENGUES,
Jean-Luc CRASSOUS, André GAVALDA, Sylvie GENIEYS, Bernard
MARITAN, Sammy QUERALT, Claude REYNES, Maxime REYNES,
Christian SERIN, Emeline TAURIAC, Gilbert TOULOUSE

Représentés: Jacques ANTONIN par Jean-Luc CRASSOUS, Céline
POINDRON par Alain AMIDIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian BRENGUES

Objet: CRÉATION EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ -
DE_2022_24

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26
janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un
besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la tenue de l'Agence Postale
Communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire
face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 3 juin au
31 août 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée
hebdomadaire de service de 15 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401 du grade de
recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le maire
J-L. CRASSOUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 02 juin 2022
et publié ou notifié
le 02 juin 2022

RF
Sous-préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/06/2022
012-211200373-20220530-DE_2022_24-DE